

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) A. Belleflamme Date et signature (2) : 24/10/96

2. Intitulé de la section : (2)

SPECIALISATION EN GESTION DES SERVICES ET INSTITUTIONS DU SECTEUR NON MARCHAND

CODE (3) 7157 12 S35 S1

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)

4. Classement de la section :

- (1) Enseignement secondaire du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input checked="" type="radio"/>	Social	<input checked="" type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 15.10.96

Signature du Président du Conseil supérieur

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat de spécialisation en gestion des services et institutions du secteur non marchand spécifique à l'enseignement supérieur social de promotion sociale de type court

6. Modalités de capitalisation :

- 6.1. Organigramme de la section
- 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de la section : (3)

7157 12 S 35 S 1

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u> (2)	<u>Classement des U.F.</u> (2) (4)	<u>Code des U.F.</u> (5)	<u>Unités déterminantes</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Gestion financière et marketing dans le secteur non marchand	SCEC	7157 13 U 32 S 1	X	120
Cadre réglementaire et gestion des ressources humaines dans le secteur non marchand	SCSO	7157 14 U 35 S 1	X	120
Epreuve intégrée de la section: Spécialisation en gestion des services et institutions du secteur non marchand	SCSO	7157 12 U 35 S 1		20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	260
B) nombre de périodes professeur (2)	265

✓

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de page(s) (2)

9. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

rien
Libaurot
17-11-96

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

be
 A. COLLINET
 INSP. COORD.

Date : 22 NOV. 1996

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit ESIT, ESIG, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(5) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'Administration

Annexe 1

FINALITES DE LA SECTION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du Conseil de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

La section vise à développer chez les étudiants la capacité à utiliser :

- des outils :
 - * de gestion comptable et financière;
 - * de promotion et de développement de leur projet;
 - * réglementaires de la gestion du personnel;
 - * d'organisation et de développement du potentiel humain;
 - * d'évaluation;
- une méthodologie :
 - * de recherche d'informations financières, budgétaires et réglementaires;
 - * de la gestion qui globalise les différents outils techniques;
 - * de l'évaluation;

en vue de former des gestionnaires capables :

- de réaliser une gestion tenant compte de tous les éléments;
- de s'adapter au terrain dans lesquels ils sont ou seront engagés;
- de s'adapter aux mutations du secteur non marchand.

La section vise à susciter chez les étudiants une réflexion sur le rôle et la fonction de gestionnaire dans les services ou institutions du secteur non marchand, notamment dans une perspective éthique.

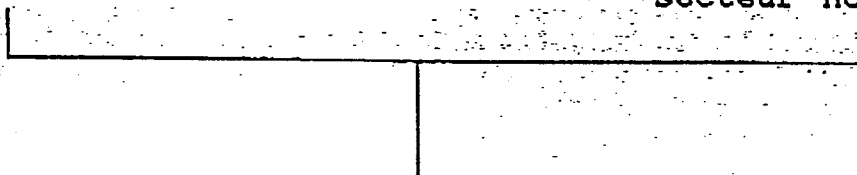
La section vise en outre à rencontrer les dispositions de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 7 décembre 1987 (MB du 23 février 1988) fixant notamment les conditions d'accès à la fonction de coordonnateur d'un service d'aide à la jeunesse.

Annexe 2

MODALITES DE CAPITALISATION

Gestion financière et marketing dans le secteur non marchand

Cadre réglementaire et gestion des ressources humaines dans le secteur non marchand



Epreuve intégrée de la section:
Spécialisation en gestion des services et institutions
du secteur non marchand

Le délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée est de cinq ans.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 3 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) A. Belleflamme Date et signature (2) : ...24/10/96.....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
..... Gestion financière et marketing.....
..... dans le secteur non marchand.....

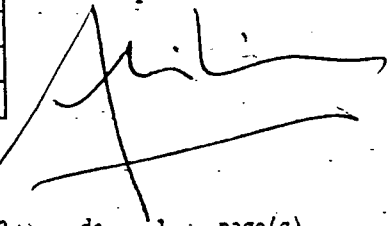
CODE (3) 715713U32S1

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/> 0	Technique	<input type="radio"/> 0
Economique	<input type="radio"/> 0	Economique	<input checked="" type="radio"/> 1
Paramédical	<input type="radio"/> 0	Paramédical	<input type="radio"/> 0
Social	<input checked="" type="radio"/> 1	Social	<input type="radio"/> 0
Pédagogique	<input type="radio"/> 0	Pédagogique	<input type="radio"/> 0
Agricole	<input type="radio"/> 0	Agricole	<input type="radio"/> 0

Date de l'accord du Conseil supérieur : 15.10.96

Signature du Président du Conseil supérieur : 

- 6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)

71 57 13 U 32 S 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours		Code U		Nombre de périodes (2)
	(2)	(4)	(2)	(5)	
Eléments de comptabilité et de contrôle comptable		C.T.	B		40
Gestion financière et budgétaire		C.T.	B		20
Marketing		C.T.	B		30
2. Part d'autonomie		XXXXXXXX	P		30
			Total des périodes		120

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique/annexe(s) éventuelle(s) :

non
A. Collinet
17.11.96

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

22 NOV. 1996

Date :

A. Collinet
A. COLLINET
INSP. COORD.
Signature :

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION:

Gestion financière et marketing dans le secteur non marchand

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du Conseil de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable de :

- maîtriser les concepts fondamentaux de la comptabilité, ce qui doit lui permettre de comprendre les différents aspects d'une situation financière et d'établir sur cette base une gestion prévisionnelle;
- concevoir un projet de promotion d'une association, en tenant compte des besoins et des spécificités des services et institutions du secteur non marchand.

L'unité de formation vise en outre à rencontrer les dispositions de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 7 décembre 1987 (MB du 23 février 1988) fixant notamment les conditions d'accès à la fonction de coordonnateur d'un service d'aide à la jeunesse.

Annexe 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION:

Gestion financière et marketing dans le secteur non marchand

Capacités

L'étudiant doit être capable:

- de comprendre à l'audition un texte de nature professionnelle de minimum cinq pages relatif à la problématique du secteur non marchand;
- d'exprimer oralement ou par écrit la synthèse de cet exposé;
- d'en faire un commentaire critique personnel.

Titre pouvant en tenir lieu

Un diplôme de l'enseignement supérieur à orientation psychologique, pédagogique, sociale, paramédicale ou économique.

Annexe 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT DE L'UNITE DE FORMATION:

Gestion financière et marketing dans le secteur non marchand

NEANT

Annexe 4

PROGRAMME DES COURS DE L'UNITE DE FORMATION:

Gestion financière et marketing dans le secteur non marchand

Eléments de comptabilité et de contrôle comptable

Le cours vise à rendre l'étudiant capable d'appliquer les notions et les techniques utilisées dans la comptabilité dite "en partie double", en relation avec des situations rencontrées dans les services et institutions du secteur non marchand.

En ce qui concerne les notions, l'étudiant sera capable d'analyser les rubriques principales d'un bilan et leurs relations ainsi que les éléments constitutifs du compte de résultats.

En ce qui concerne les techniques, l'étudiant sera capable:

- d'expliciter la technique comptable usuelle, ainsi que les éléments principaux de l'organisation et du traitement comptable;
- d'appliquer les principes élémentaires du contrôle comptable.

Gestion financière et budgétaire

Le cours vise à rendre l'étudiant capable de mettre en oeuvre:

- les techniques de gestion de trésorerie, de financement et d'investissements;
- les outils indispensables à la mise en oeuvre d'une gestion prévisionnelle.

Marketing

Le cours vise à rendre l'étudiant capable de :

- maîtriser les concepts de base du marketing appliqués aux services et institutions du secteur non marchand;
- construire une action concrète de marketing adaptée à un service ou à une institution du secteur non marchand.

Le cours inclura une réflexion éthique sur l'usage des outils du marketing dans les services et institutions du secteur non marchand, en vue d'allier les intérêts individuels et collectifs.

Annexe 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION:

Gestion financière et marketing dans le secteur non marchand

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, sur base de situations concrètes :

1. d'utiliser l'analyse des postes principaux du bilan et du compte de résultats pour :

- dégager des éléments relatifs au contrôle comptable et à la gestion financière;

- élaborer une gestion prévisionnelle;

2. d'élaborer de manière schématique un projet de marketing adapté à un service ou à une institution du secteur non marchand en y intégrant des éléments de réflexion éthique.

Pour déterminer le degré de réussite, il sera tenu compte de la rigueur et de la pertinence avec lesquelles l'étudiant traite les situations concrètes proposées.

Annexe 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION:

Gestion financière et marketing dans le secteur non marchand

Ils seront enseignants pour le cours : "éléments de comptabilité et de contrôle comptable".

Ils seront enseignants ou experts pour les cours de "gestion financière et budgétaire" et "marketing".

S'ils sont experts, ils justifieront d'une expérience professionnelle dans la gestion des services et institutions du secteur non marchand ou de leur formation dans le domaine du cours attribué.

Code de l'unité de formation : (3)

1157 14 U 35 S 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours		Code U		Nombre de périodes (2)
	(2)	(4)	(2)	(5)	
Organisation administrative du secteur non marchand		C.T.		B	25
Gestion du personnel		C.T.		B	20
Gestion des ressources humaines		C.T.		B	30
Méthodes d'évaluation		C.T.		B	20
2. Part d'autonomie		XXXXXXXX		P	25
				Total des périodes	120

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique[annexe(s) éventuelle(s)] :

Micuel
J. Liouart
11.11.96

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 22 NOV. 1996

Signature : *A. Coulinet*

A. COULINET
 INSP. COORD.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CF, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION:

Cadre réglementaire et gestion des ressources humaines dans le secteur non marchand

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du Conseil de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à développer chez l'étudiant sa capacité d'utiliser :

- des outils réglementaires de la gestion des services et institutions du secteur non marchand;
- des outils d'organisation et de développement du potentiel humain dans le respect des finalités des services et institutions du secteur non marchand;
- des outils d'évaluation du fonctionnement des services et institutions du secteur non marchand,

en vue

- de situer les conditions dans lesquelles une institution sociale et son développement sont compatibles avec les intérêts individuels des personnes qui y travaillent et avec le mode de relation que les personnes entretiennent entre elles;
- de situer l'impact des différents modes d'organisation sur le fonctionnement d'ensemble, d'une part, et sur le degré d'efficacité et de satisfaction de chacun des membres, d'autre part.

L'unité de formation vise en outre à rencontrer les dispositions de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 7 décembre 1987 (MB du 23 février 1988) fixant notamment les conditions d'accès à la fonction de coordonnateur d'un service d'aide à la jeunesse.

Annexe 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

Cadre réglementaire et gestion des ressources humaines dans le secteur non marchand

Capacités

L'étudiant doit être capable:

- de comprendre à l'audition un texte de nature professionnelle de minimum cinq pages relatif à la problématique du secteur non marchand;
- d'exprimer oralement ou par écrit la synthèse de cet exposé;
- d'en faire un commentaire critique personnel.

Titre pouvant en tenir lieu

Un diplôme de l'enseignement supérieur à orientation psychologique, pédagogique, sociale, paramédicale ou économique.

Annexe 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT DE L'UNITE DE FORMATION:

Cadre réglementaire et gestion des ressources humaines dans
le secteur non marchand

NEANT

Annexe 4

PROGRAMME DES COURS DE L'UNITE DE FORMATION:

Cadre réglementaire et gestion des ressources humaines dans le secteur non marchand

Organisation administrative du secteur non marchand

L'étudiant sera capable de définir différents cadres réglementaires dans lesquels s'inscrivent les services et institutions du secteur non marchand à travers, par exemple :

- l'organisation politique et administrative, notamment: les niveaux de compétences concernés, les réseaux de prise de décision;
- les structures juridiques usuelles des services et institutions en tenant compte:
 - * de la spécificité des services et des institutions du secteur non marchand;
 - * de la place du secteur non marchand dans le monde socio-économique.

Gestion du personnel

L'étudiant sera capable :

- d'énoncer les principes fondamentaux de l'organisation du travail:
 - * le droit du travail;
 - * les contrats et statuts du personnel;
 - * les relations collectives de travail;
- d'en appliquer les modalités concrètes à des situations rencontrées dans les services et institutions du secteur non marchand.

Gestion des ressources humaines

L'étudiant sera capable :

- d'analyser le fonctionnement d'un service ou d'une institution à travers notamment :
 - * les concepts de structure des organisations;
 - * les notions de rôles et fonctions des acteurs;
 - * les processus de coordination, de contrôle et de pouvoir;
 - * les processus de communication;
 - * les normes, valeurs individuelles et collectives;
 - * les processus d'évaluation.
- d'élaborer, en tenant compte de son analyse, des procédures d'intervention susceptibles d'induire les adaptations nécessaires dans un service ou une institution.

Annexe 4 (suite)

PROGRAMME DES COURS DE L'UNITE DE FORMATION:

Cadre réglementaire et gestion des ressources humaines dans le secteur non marchand

Méthodes d'évaluation

L'étudiant sera capable :

- d'utiliser ou construire une grille d'évaluation de sa fonction et du fonctionnement d'un service ou d'une institution du secteur non marchand et ce, en relation avec :
 - * un projet de service ou d'institution,
 - * une réflexion sur le rôle et la fonction de gestionnaire d'un service ou d'une institution dans le secteur non marchand, intégrant notamment la dimension éthique,
- d'analyser des grilles d'évaluation réglementaires en vigueur.

Annexe 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION:

Cadre réglementaire et gestion des ressources humaines dans le secteur non marchand

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ d'une ou de situations concrètes données :

1. d'utiliser, de façon appropriée, des outils réglementaires auxquels doit se conformer la gestion du secteur non marchand;
2. d'identifier le mode de fonctionnement et d'évaluation du service ou de l'institution;
3. de proposer une intervention adéquate quant au contexte organisationnel et aux objectifs poursuivis.

Pour déterminer le degré de réussite, il sera tenu compte de la rigueur et de la pertinence avec lesquelles l'étudiant traite les différents aspects de la ou des situations concrètes données.

Annexe 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION :

Cadre réglementaire et gestion des ressources humaines dans le secteur non marchand

Ils seront enseignants ou experts.

S'ils sont experts, ils justifieront d'une expérience professionnelle dans la gestion des services et institutions du secteur non marchand ou de leur formation dans le domaine du cours attribué.

Code de l'unité de formation : (3)

7157 12 U 35 S 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

11.1. Etudiant : (2).....20..... périodes

Code U

3

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination des cours	Classement (2)	Code-U (2)	Nombre de périodes	
			- par étudiant (1)	- par groupe d'étudiants (2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : Spécialisation en gestion des services et institutions du secteur non marchand	C.T.	I	20	
Epreuve intégrée de la section : Spécialisation en gestion des services et institutions du secteur non marchand	C.T.	I	5	
Total des périodes :			25	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique(annexe(s) éventuelle(s)) :

rien
Collinet
17 Nov 96

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

- PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Collinet
A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 22 NOV. 1996

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration

Annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION:

Epreuve intégrée de la section : Spécialisation en gestion des services et institutions du secteur non marchand

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du Conseil de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à développer chez l'étudiant la capacité :

- d'utiliser une méthodologie de la gestion qui intègre :
 - * des outils
 - de gestion comptable et financière
 - de promotion et de développement de son projet
 - réglementaires de la gestion du personnel
 - d'organisation et de développement du potentiel humain.
 - * une méthodologie
 - de recherche d'informations financières, budgétaires et réglementaires
 - de la gestion qui globalise les différents outils techniques
 - de l'évaluation.
- de développer une réflexion sur le rôle et la fonction de gestionnaire des services et institutions dans le secteur non marchand, intégrant notamment la dimension éthique.

L'unité de formation vise en outre à rencontrer les dispositions de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 7 décembre 1987 (MB du 23 février 1988) fixant notamment les conditions d'accès à la fonction de coordonnateur d'un service d'aide à la jeunesse.

Annexe 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT DE L'UNITE DE FORMATION:

Epreuve intégrée de la section : Spécialisation en gestion
des services et institutions du secteur non marchand

NEANT

Annexe 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION:

Epreuve intégrée de la section : Spécialisation en gestion des services et institutions du secteur non marchand

Pour les étudiants

Au travers d'un travail relatif à la gestion d'une ou plusieurs activités de services ou d'institutions existants ou à créer dans le secteur non marchand, l'étudiant sera capable :

- de développer une méthodologie de recherche d'informations financières, budgétaires et réglementaires;
- d'intégrer des outils:
 - * de gestion comptable et financière;
 - * de promotion et de développement;
 - * réglementaires de la gestion du personnel;
 - * d'organisation et de développement du potentiel humain ;
- d'évaluer une ou des activités en fonction du projet et de critères préalablement établis;
- de développer une réflexion sur le rôle et la fonction de gestionnaire des services et institutions dans le secteur non marchand, intégrant notamment la dimension éthique;
- de développer une réflexion sur la place et les enjeux socio-économiques du service ou de l'institution.

Annexe 4 (suite)

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION:

Epreuve intégrée de la section : Spécialisation en gestion des services et institutions du secteur non marchand

Pour les chargés de cours

Préparation de l'épreuve intégrée de la section :
Spécialisation en gestion des services et institutions du secteur non marchand.

L'enseignant aura pour tâche, par un travail de groupe, d'aider les étudiants à réaliser leur travail de fin d'études.

Pour cela, il veillera à :

- aider les étudiants dans le choix et la délimitation du sujet;
- induire une méthodologie de recherche d'informations;
- veiller à l'intégration des différents outils de gestion en ce compris l'évaluation;
- susciter une réflexion sur le rôle et la fonction de gestionnaire des services et institutions dans le secteur non marchand, intégrant notamment la dimension éthique;
- susciter une réflexion sur la place du service ou de l'institution du secteur non marchand dans le cadre socio-économique global.

Epreuve intégrée de la section : Spécialisation en gestion des services et institutions du secteur non marchand.

Les chargés de cours auront à évaluer le travail des étudiants en référence aux capacités terminales précisées à l'annexe 5.

Annexe 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION:

Epreuve intégrée de la section : Spécialisation en gestion des services et institutions du secteur non marchand

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, au travers de la défense d'un travail écrit, personnel ou collectif, relatif à la gestion d'une ou plusieurs activités de services ou d'institutions existant ou à créer dans le secteur non marchand:

- d'intégrer les différents outils et méthodologies nécessaires à la gestion d'une ou des activités de services ou d'institutions du secteur non marchand;

- de développer une réflexion personnelle sur le rôle et la fonction de gestionnaire de services ou d'institutions du secteur non marchand, intégrant notamment la dimension éthique.

Pour déterminer le degré de réussite, il sera tenu compte :

- de la rigueur et la pertinence avec lesquelles l'étudiant justifie le recours aux outils et méthodologies de gestion retenus;
- de la rigueur, de la pertinence et de l'originalité de sa réflexion sur les enjeux politiques, socio-économiques et éthiques de la fonction de gestion dans le cadre de services ou institutions du secteur non marchand.

Annexe 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION:

Epreuve intégrée de la section : Spécialisation en gestion
des services et institutions du secteur non marchand

Ils seront enseignants ou experts.

S'ils sont experts, ils justifieront d'une expérience professionnelle dans la gestion des services et institutions du secteur non marchand ou de leur formation dans le domaine de la gestion des services et institutions du secteur non marchand.